

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COURIO Yan.

PRESENTS : M. COURIO Yan, M. BLANC Jean-Pierre, M. GRENIER Stéphane, Mme COUTELLER Hélène, M. PRUDHON Jean-Yves, Mme GUENOT Josiane, Mme PINON Annie, M. VACHON Rémi, M. GUERIN Dominique, Mme SAEZ Delphine, M. ORAIN Christophe, Mme DAVID Cindy, M. HALIN Mickaël, Mme OLIVIER Stéphanie, M. CORBINEAU Julien, Mme VINCE Pascale, M. LECONTE Arnaud, M. HALGAND Jacky, M. CHEVALIER Fabien, Mme GARCION Angélique

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ROULEAU Angelina donne pouvoir à M. COURIO Yan, Mme GABARET Gaëlle, M. JOGUET Antoine donne pouvoir à M. HALGAND Jacky

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Monsieur Julien CORBINEAU a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : A l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit les indemnités de fonctions des élus :

- Le Maire (à sa demande) : 38,50% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- Les Adjoints : 17,84% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- Les Conseillers Municipaux Délégués : 7,46% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants :

- **Point n°4 :** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 20 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **Point n°7 :** De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- **Point n°8 :** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- **Point n° 11 :** de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- **Point n°24 :** D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS :

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX- REPRESENTATIONS DIVERSES			
SYNDICATS	Missions	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Grande Brière Mottière (gestion du marais)	Gestion du Marais : Propriété indivis des habitants des 21 communes riveraines.	*Hélène COUTELLER	
Syndicat Mixte du Parc Naturel de Brière		* Yan COURIO	* Hélène COUTELLER
<u>Atlantic Eau</u>			
Collège électoral Estuaire et Sillon	Distribution d'eau potable	* Hélène COUTELLER	* Pascale VINCE
Collège territorial Campbon - Sillon		* Hélène COUTELLER	* Fabien CHEVALIER
Syndicat Intercommunal d'Electrification (SYDELA)	Distribution électricité et de gaz	* Christophe ORAIN * Arnaud LECONTE	* Stéphane GRENIER * Antoine JOGUET
Référent Tempête		* Christophe ORAIN	
Correspondant défense		* Jean-Pierre BLANC	
Office Intercommunal d'Animation Sportive du Canton de Savenay		* Dominique GUERIN * Antoine JOGUET	
Office de Tourisme		* Dominique GUERIN * Pascale VINCE	

CONVENTION AVEC LE SYDELA VIABILISATION DE VOIE 26 RUE DE BESNÉ : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de couverture à faire avec le SYDELA dans le cadre de la viabilisation de la voie 26 rue de Besné et autorise Monsieur Le Maire à le SYDELA cette signature.

MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION POLE ELEMENTAIRE – ACCEPTATION ET AGREMENT DE SOUS-TRAITANCE : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'agrément de sous-traitance demandé par le cabinet d'Architecte FAUN pour sous-traiter les missions DET/AOR/OPC à CARRE D'AIRE pour un montant TTC de 56 492,70 € TTC. Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'acte de sous-traitance.

Pour extrait conforme,
PRINQUIAU, le 20 Juillet 2020
Le Maire
Yan COURIO



Les délibérations du conseil municipal sont consultables en Mairie